

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 25.01.2023

Version : 1.0 (FR)

Révision : 10.02.2022

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Flex-Fugenmörtel

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Mortier de jointoiment.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 Corrosif

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irr. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Ciment Portland

Mentions de danger

H315 Provoque des lésions cutanées

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102 Conserver hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/le récipient selon les prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.

Informations complémentaires :

En cas de stockage au sec conformément aux prescriptions, se conserve 12 mois à partir de la date de fabrication. Pauvre en chromates.

Indications de danger particulières pour l'homme et l'environnement :

La poussière formée par la poudre de mortier sec peut irriter les voies respiratoires. Si la poudre de mortier sec est mélangée à de l'eau, il en résulte une solution fortement alcaline. En raison de l'alcalinité élevée, le mortier/liant à base de ciment (gâché à l'eau) peut provoquer des irritations de la peau et des yeux. Des effets mécaniques supplémentaires (p. ex. s'agenouiller dans le mortier humide) peuvent provoquer une irritation de la peau.

2.3 Autres dangers

Le mélange contient du ciment et réagit de manière alcaline, ce dont il faut tenir compte lors de la mise en œuvre. Éviter tout contact prolongé avec la peau et porter des gants de protection.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description:

Mortier sec à base de liants minéraux, matières de charge et additifs.

Composants dangereux:

CAS: 65997-15-1

Ciment Portland

20-<50%

EINECS : 266-043-4



Eye Dam. 1, H318 ;



Skin Irrit. 2, H315 ; STOT SE 3, H335

Indications complémentaires:

Pour le libellé des mentions de danger, se référer au point 16.

Remarque:

Pauvre en chromates conformément à la réglementation REACH 1907/2006.

La condition préalable à l'efficacité de la réduction des chromates est le stockage approprié et le respect de la période de conservation.

Pour les substances avec une valeur limite d'exposition professionnelle, voir point 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes ou de doute.

Après inhalation:

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air libre et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (P304+340)

En cas de troubles, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. (P302+352b)

En cas d'irritation de la peau : demander un avis médical/consulter un médecin. (P332+313)

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant les paupières.

Rincer pendant au moins 10 minutes.

Ne pas frotter l'œil à sec, car la sollicitation mécanique peut entraîner des dommages supplémentaires à la cornée.

Consulter immédiatement un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Ne pas provoquer de vomissements. Recourir à un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact oculaire avec le mélange de mortier (sec ou humide) peut provoquer des lésions oculaires graves et éventuellement permanentes.

Le mélange de mortier sec peut avoir un effet irritant sur la peau humide (en raison de la transpiration ou de l'humidité de l'air) en cas de contact prolongé.

L'inhalation répétée de grandes quantités de mélange de mortier sec pendant une période prolongée augmente le risque de maladies pulmonaires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Remarques générales:

Le produit n'est pas combustible. Prendre en compte les points suivants en cas d'incendie à proximité.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Néant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection individuelle.
Veiller à une ventilation suffisante.
Ne pas respirer la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éviter la formation de poussière. Recueillir mécaniquement à l'état sec. Ne jamais utiliser d'air comprimé pour le nettoyage.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et avec la peau.
Éviter la formation de poussière.
Ne pas respirer la poussière.
Veiller à une bonne aération/aspiration du lieu de travail.
Laver soigneusement après manipulation. (P264)
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. (P362)
Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne stocker que dans le récipient original.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au sec et à l'abri du gel.

Classe de stockage : Classe de stockage conformément au VCI : 13 (substances solides non-inflammables).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 65997-15-1 Ciment Portland

Belgique : 1 mg/m³ E

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter tout contact avec les yeux.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, boire, fumer ou priser.

Protection respiratoire: En cas de développement de poussière, porter le masque respiratoire à filtre FFP2.

Protection des mains: Gants de protection. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / la substance / la préparation. Choisir le matériau des gants en fonction du taux de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Matériau des gants : Gants coton de nitrile.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes à protection latérale.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Poudre
Couleur:	Gris
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	11-13 (solution saturée) à 20 °C
Changement d'état :	
Point de fusion:	> 1250 °C
Point d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité:	0,9 – 1,5 g/cm ³ à 20 °C
Densité apparente :	Non déterminé.
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	env. 3 g/l à 20 °C
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Éviter l'influence de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles: Acides, sels d'ammonium, aluminium et certains autres métaux nobles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Toxicité aiguë : non toxique.

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Irrite la peau et les muqueuses.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Effet fortement irritant avec risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires supérieures.

L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une irritation gastro-intestinale.

En cas de contact prolongé avec la peau, le produit peut provoquer des dommages cutanés sévères.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Les résidus de produit séché peuvent être éliminés avec les déchets ménagers.

Catalogue européen des déchets :

17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Il est conseillé de nettoyer à l'eau.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA

Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA

Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe

Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (VwVwS Allemagne 27.07.2005): Peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE: Exposition à long terme.
PNEC: Concentration prévue sans effets.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE: Exposition à court terme.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL: European threshold limit value
VLE: Threshold Limiting Value.
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List